



Chères directions et directions adjointes,

Nous avons reçu la grande majorité des codes de conduite des écoles. Nous enjoignons celles et ceux qui ne l'ont pas encore adressé de nous les faire parvenir dans les plus brefs délais.

À toutes et tous, nous demandons de bien vouloir remplir le court questionnaire suivant et de nous le retourner d'ici **vendredi 20 octobre**.

**Nom de l'école :**

**Nom de la direction :**

	Oui	Non
Le code de conduite de l'école a été revu l'année dernière (2022-2023).		
Le code de conduite a été présenté au personnel en début d'année scolaire 2023.		
Le code de conduite a été présenté aux élèves en début d'année scolaire 2023.		
Le code de conduite a été présenté aux parents (via mémo ou courriel) en début d'année scolaire 2023.		
Le code de conduite a été présenté à l'APÉ en début d'année scolaire 2023.		
Le code de conduite de l'école fait allusion au parler français au sein de l'école.		
Pour les suivis disciplinaires avec les élèves, nous nous référons régulièrement au code de conduite de l'école.		
Le code de conduite de l'école mentionne le respect.		



Vos réponses à ce questionnaire seront compilées et serviront à l'élaboration des directives administratives et grandes orientations du CSF.

Veillez agréer, chères directions et directions adjointes, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascale Bernier  
Directrice générale